

Fiche n°3

MPA

Matériel Pédagogique Adapté



1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année et **au plus tard le 15 mars 2024**

Pièces obligatoires pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Argumentaire de l'école
- Bilan et argumentaire d'un.e ergothérapeute et/ou du SESSAD pour les troubles sensoriels
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Pièces complémentaires :

- **Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)** et/ou **Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** devant avoir été préalablement mis en place et comprenant un bilan de leur mise en œuvre

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année et au plus tard le 5 avril 2024

Pièces obligatoires pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Argumentaire de l'école